



Centre Financier

GP MECA
MR GEORGES Pierrick
1 RUE SAINTE BARBE
ROOCOURT LA COTE
52310 BOLOGNE

Votre correspondant
Pierre Carpentier
Service ENTREPRISES
Tél.: 03 20 58 36 16 Fax : 03 20 58 34 25
N/Réf.: 000305872301 / CPE

Le 31 juillet 2012

Monsieur,

Conformément à la réglementation de la Banque Postale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un certificat de consignation délivré suite à l'ouverture du compte chèque postal n° 07 556 25 G 023 concernant la société GP MECA.

Je vous précise que votre compte n'est ouvert qu'au crédit et qu'il sera libre d'utilisation uniquement à la réception de l'extrait K. bis en original (copie non admise) et de moins de trois mois mentionnant l'inscription de votre société au registre du Commerce et des Sociétés ainsi que la copie des statuts définitifs datés signés et enregistré au Centre des Impôts services des Entreprises.

Merci de préciser le n° de compte lors de votre envoi.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Carpentier
Correspondant Clients
LA BANQUE POSTALE
CENTRE DES ENTREPRISES
SERVICE GÉNÉRAL
59900 LILLE CEDEX 9

La Banque Postale Centre Financier 54900 NANCY CEDEX 9

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 euros - Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.



CERTIFICAT DE CONSIGNATION

Je soussigné, Sophie RAYNEAU, Directeur du Centre Financier de La Banque Postale de Lille, certifie avoir reçu en dépôt le 30 juillet 2012

| De | la somme de (en euros) |
|---------------------|------------------------|
| Mr GEORGES Pierrick | 1000 |

Soit la somme totale de 1000 euros, déposée sur le compte ouvert à La Banque Postale sous le n° 07 556 25 G 023 provenant de la libération des parts sociales de GP MECA en cours de constitution.

Le retrait des fonds provenant de la libération des parts sociales ne peut être effectué par le mandataire de la société, avant l'immatriculation de celle-ci au registre du commerce et des sociétés.

Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter du premier dépôt de fonds, ou si elle n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés dans le même délai, les apporteurs peuvent individuellement demander en justice l'autorisation de retirer le montant de leurs apports. Dans les mêmes cas, un mandataire, dès lors qu'il représente tous les apporteurs, peut demander directement au dépositaire le retrait des fonds.

Si les apporteurs décident ultérieurement de constituer la société, il doit être procédé à nouveau au dépôt des fonds. (Article L223-8 du code de commerce).

Sophie RAYNEAU
Directeur du Centre Financier

ETABLI EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

La Banque Postale Centre Financier 54900 NANCY CEDEX 9

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 euros - Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.